

Depuis 2017, le CAP Petite Enfance a changé de nom pour se dénommer maintenant CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

Le titulaire du CAP « Petite Enfance » est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et participe à son développement, à son éducation et à sa socialisation. Il assure, également, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Il exerce son activité soit en milieu familial, à son domicile (sous réserve d'être agréé) ou celui des parents, soit en structures collectives comme les écoles maternelles, les crèches collectives, les haltes garderies, les garderies périscolaires, les centres de loisirs sans hébergement, les centres de vacances collectifs d'enfants ou dans les établissements d'accueil des jeunes enfants.



## Missions du titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

- Son activité consiste à :
- Assurer l'accueil et les soins d'hygiène corporelle,
- Veiller à l'alimentation et à la sécurité du jeune enfant,
- Contribuer à son développement, à son éducation et sa socialisation,
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

### La formation :

La durée globale de la formation est de 836 heures (400 heures en première année et 436 heures en deuxième année).

Les matières principales sont :

#### **Enseignement professionnel :**

Sciences médico-sociales  
Biologie générale et appliquée  
Nutrition / Alimentation  
Technologie

#### **Enseignement général :**

Français  
Histoire géographie  
Mathématiques  
Sciences  
Anglais  
Education physique et sportive

## Modalités de l'alternance :

Le rythme de l'alternance est en général de **un ou deux jours** par semaine au CFA et le reste de la semaine en entreprise.

## Entreprises d'accueil :

Les entreprises d'accueil doivent obligatoirement être des structures d'accueil d'enfants du type :

- Crèche
- Ecole maternelle

Les entreprises peuvent être publiques ou privées.

## Qui peut suivre cette formation ?

La préparation au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est accessible aux candidats sortant au minimum de classe de 3<sup>ème</sup>

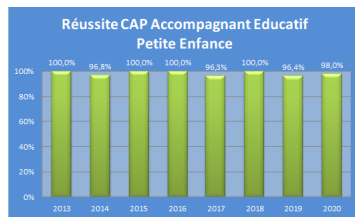
## Modalités d'inscription

A l'IFPS, la procédure de recrutement est la même pour toutes nos formations.

1. remplir le dossier de candidature
2. passer les tests de positionnement
3. passer l'entretien de motivation

Les candidats titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 5 (CAP, BEP, etc.) seront dispensés des enseignements généraux et bénéficieront d'un emploi du temps spécifique.

## Taux de réussite à l'examen :



## Débouchés et poursuite d'études :

### Emplois :

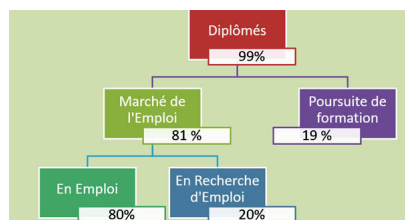
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) après concours
- Aide à domicile
- Assistante maternelle

### Poursuites de formation possibles :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- MC Aide à domicile

## Que sont devenus les diplômés de l'IFPS :

Que deviennent les diplômés en CAP Petite Enfance de l'IFPS 6 mois après l'obtention de leur diplôme (3 dernières promotion) ?



(\*) Cliquer pour télécharger [la fiche de description complète du CAP Petite Enfance](#)

(\*) Cliquer pour télécharger [le Dossier de candidature à la formation CAP Petite Enfance](#)